



Dictionnaire de la
**Civilisation
romaine**

JEAN-CLAUDE FREDUILLE



LAROUSSE

025125549

93

Jean-Claude Fredouille

Dictionnaire de la Civilisation romaine

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

LES RÉFÉRENTS



21, rue du Montparnasse 75006 Paris

~~16.~~
~~171~~
2000 - 19985

DL- 23 12 1999 53956

Responsable éditorial
François Trémolières

Lecture-correction
Édith Zha

Maquette de couverture
Jean Castel

Fabrication
Martine Toudert



Illustration de couverture : « Grand camée de France » (B.N.F.). Registre supérieur : à gauche, Drusus II, fils de Tibère ; à droite, Germanicus, fils adoptif de Tibère. Au centre, de gauche à droite : Néron César et sa femme Julie ; Tibère (en Jupiter) ; Livie, mère de Tibère. L'art de la pierre gravée est largement utilisé pour la propagande impériale (entre 25 et 52 ap. J.-C.).

© Larousse, 1968 pour la première édition.

© Larousse-Bordas/HER, 1999 pour la présente édition.

« Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du texte et/ou de la nomenclature contenus dans le présent ouvrage, et qui sont la propriété de l'éditeur, est strictement interdite. »

Distributeur exclusif au Canada : « Messageries ADP, 1751 Richardson, Montréal (Québec) ».

ISBN 2-03-573022-8

N° projet 10068126 (1) 5 (Bouffant 80°)
Photocomposition MCP (Orléans) — Impression Mame (Tours)
Dépôt légal : octobre 1999 — 573022.01 octobre 1999

Préface

Il y a quelque paradoxe à présenter une civilisation sous la forme d'un dictionnaire adoptant l'ordre le plus arbitraire qui soit, l'ordre alphabétique. N'est-ce pas détruire l'édifice cohérent que de nombreuses et austères études de détail, patiemment réunies et ordonnées, ont permis aux historiens-architectes de construire en accordant la place qui leur revenait aux institutions, à la vie matérielle, à la religion, à la culture ? Sans doute, mais l'objection n'est pas pleinement justifiée. En effet, un tel dictionnaire est conçu comme une sorte de puzzle, dont chaque élément serait intéressant pour lui-même, mais gagnerait encore à être replacé dans l'ensemble dont il a été détaché. Les lecteurs pressés pourront donc se contenter de lire l'article qui les renseignera sur un point précis, les autres reconstitueront à loisir l'image de Rome qui a été artificiellement brisée.

En écrivant ces pages, nous avons pensé à différentes catégories de lecteurs qui, sans être des spécialistes, ne sont point trop incurieux des choses de Rome : élèves des lycées, étudiants des facultés qui doivent s'initier à l'étude du latin, adultes qui voudraient rajeunir leurs souvenirs ou, pourquoi pas ?, préparer un voyage touristique et « archéologique ». Les ruines ne cessent d'être des ruines que si le visiteur est en mesure de restituer, autour d'elles, un peu de la vie d'autrefois.

Il va sans dire que ce livre, sommaire par nécessité (ses dimensions le montrent), ne saurait se substituer aux dictionnaires scientifiques ou aux ouvrages de synthèse comme celui de P. Grimal (*la Civilisation romaine*, 1964) auquel nous renvoyons les lecteurs qui auront contracté en nous lisant le goût d'être mieux informés. Ce dictionnaire s'insère dans une collection dans laquelle ont déjà paru un *Dictionnaire de la Mythologie grecque et romaine* et un *Dictionnaire de la Littérature latine* : nous avons tenu compte de leur existence quand nous avons établi la liste de nos rubriques. Ainsi avons-nous exclu systématiquement toutes les divinités romaines et réduit les notices littéraires. Il n'était pas question d'être exhaustif : nous avons dû faire un choix, tant en ce qui concerne les mots-souches qu'en ce qui concerne leur développement. Il s'ensuit parfois, et à notre sens presque inévitablement, un certain nivellement dans l'information, qu'il ne faudrait pas pour autant interpréter comme un nivellement dans l'ordre des valeurs. Pour prendre un exemple topique, lorsque Livius Andronicus traduit au III^es. av. J.-C. *l'Odyssée*, il ne fait peut-être pas un chef-d'œuvre littéraire, mais, dans la perspective qui est la nôtre, l'existence même de cette traduction, à cette date, et son influence ont une importance qu'il est bon de souligner. Les lecteurs

s'étonneront peut-être qu'au seuil de ce dictionnaire nous ne leur proposons pas une définition lapidaire de ce qui en est l'objet. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de caractériser judicieusement une civilisation en quelques mots. Pour assez de gens déjà, Rome n'est que trop souvent et exclusivement une armée conquérante ou un peuple de paysans ou le *Code civil* ou l'horreur des combats de l'amphithéâtre ! Une civilisation est une réalité complexe et évolutive : celle de Rome, à laquelle l'Occident doit tant, a duré une dizaine de siècles. Il est difficile de prétendre la saisir dans son mouvement et dans son originalité en une formule, si brillante soit-elle, sans en donner une image déformée, et parfois pour longtemps. Grâce au jeu des renvois d'un article à un autre et à certaines rubriques plus générales, nos lecteurs seront, croyons-nous, en mesure de se faire une idée assez juste et précise des aspects de la civilisation romaine, voire, s'il leur plaît, de porter un jugement sur elle. Pour nous, nous nous sommes contenté de décrire et de fournir des éléments d'explication. Si la civilisation romaine leur paraît dans son unité plus diverse et plus riche qu'ils ne le pensaient, ce dictionnaire n'aura pas été inutile.

La présente édition (mai 1999) bénéficie des observations qu'ont bien voulu me communiquer mes collègues Anne Daguet-Gagey, Jean-Christian Dumont et Jean-Claude Richard, auxquels j'adresse mes vifs remerciements.

CHRONOLOGIE

Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
753		Date légendaire de la fondation de Rome par Romulus.	Cabanes du Palatin.
509		Expulsion des rois.	Temple Capitolin de Jupiter, Junon et Minerve.
498			Temple de Saturne.
494		Sécession de la plèbe.	
493		Création des tribuns de la plèbe.	Temple de Cérès, Liber et Libera.
488	Guerre contre les Volsques.		
458	Guerre contre les Eques.		
450		Loi des XII Tables.	
445		Autorisation des mariages entre plébéiens et patriciens (<i>lex Canuleia</i>).	
406-396	Siège et prise de Véies.		
390	Invasion gauloise.		
366		Accès de la plèbe au consulat pour la 1 ^{re} fois.	
356		Un plébéien dictateur.	
351		Un plébéien censeur.	
350		Fondation de la colonie d'Ostie.	
348			Premiers jeux Séculaires.
343-291	Guerres samnites.		
340-338	Guerre et dissolution de la ligue latine.	Antium colonie romaine.	
321	Défaite des Fourches Caudines.		
312-308		Censure d'Appius Claudius Caecus.	
312-308		Via Appia : de Rome à Capoue (312).	
306		Traité entre Rome et Carthage.	

Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
300		Accès de la plèbe au pontificat.	
281-272	Guerre contre Tarente et Pyrrhus, prise de Tarente (272).		Influence plus marquée de l'hellénisme.
265	Soumission de l'Étrurie.	Rome maîtresse de l'Italie moins la Gaule Cisalpine.	
264-241	Première guerre punique.	La Sicile, première province romaine (241). Via Aurelia : de Rome à Pise (241).	Introduction des combats de gladiateurs (264).
254			Naissance de Plaute.
240			Première pièce de Livius Andronicus jouée à Rome.
239			Naissance d'Ennius.
234			Naissance de Scipion l'Africain et de Caton.
231		Sardaigne et Corse provinces romaines.	
225-218	Soumission de la Gaule Cisalpine.		
220		Via Flaminia : Rome-Cisalpine. Construction du cirque Flamininus.	
218-201	Deuxième guerre punique.		
215		Premières sociétés de publicains.	
204			Introduction de Cybèle à Rome.
200-188	Intervention de Rome en Grèce et en Orient.		
196		Proclamation par Flamininus de la liberté de la Grèce.	
190			Naissance de Térence.
186			Scandale des Bacchanales.
185-184		Censure de Caton.	Basilique Porcia.

Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
181			Temple de Vénus Erycine.
180		Loi sur la « carrière des honneurs ».	
179			Basilique Aemilia.
173			Expulsion de deux philosophes épicuriens.
168	Victoire de Pydna.		
161			Expulsion des philosophes et des rhéteurs.
155			Ambassade à Rome des philosophes Carnéade, Diogène et Critolaos.
154			Interdiction du Sénat de construire un théâtre permanent.
150-129			« Cercle des Scipions ».
148-146	Troisième guerre punique.		
148			Le grand pontife Mucius Scaevola fait rédiger et publier les <i>Annales Maximi</i> .
146	Destruction de Carthage.	Province romaine de Macédoine Achaïe. L'Afrique proconsulaire province romaine.	
142			Pont Aemilius.
133	Destruction de Numance.	Province d'Asie.	
133-121		Les Gracques.	
125-118		Province de Gaule Narbonnaise.	
113-101	Invasion des Cimbres et des Teutons.	Tribunat de Marius.	
112-105	Guerre de Jugurtha.		
107-101		Consulats de Marius.	
106			Naissance de Cicéron et de Pompée.
100			Naissance de César.

Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
98			Naissance de Lucrèce.
91-88	Guerre sociale.		
88-85	Guerre contre Mithridate.		
87			Naissance de Salluste.
83-82	Guerre civile.		
82-79		Dictature de Sulla.	
80-72	Guerre contre Sertorius, lieutenant de Marius.		
74		Province de Bithynie.	
73-71	Guerre contre Spartacus.		
70		Consulat de Pompée.	Naissance de Virgile.
67-63	Campagne de Pompée en Orient.		
65			Naissance d'Horace.
64			Naissance de Tite-Live.
63		Province de Syrie. Consulat de Cicéron. Conjuration de Catilina.	Naissance d'Octave.
60		Premier triumvirat.	
58-50	Guerre des Gaules.		
55			Premier théâtre en pierre à Rome (dû à Pompée).
54			Basilique Julia.
52		Anarchie à Rome. Pompée consul unique.	<i>Le Pour Milon</i> de Cicéron.
51		La Gaule province romaine jusqu'au Rhin.	
49-44	Guerre civile.		Forum de César.
48	Pharsale.		
46			Calendrier Julien.
45-44		Dictature de César.	
44-30	Guerre civile.		
44-43			<i>Les Philippiques</i> de Cicéron.
43		Deuxième triumvirat.	
42	Philippes.		
31	Actium.		

Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
30		L'Égypte province romaine.	
29			Les <i>Géorgiques</i> de Virgile.
27		Début du principat. Organisation des provinces.	
27-14 apr. J.-C.		Règne d'Auguste.	
20-18			Les <i>Épîtres</i> d'Horace.
19			Mort de Virgile, publication de l' <i>Énéide</i> . Pont du Gard.
17			Jeux Séculaires.
13			Construction de l'autel de la Paix (<i>ara Pacis</i>). Théâtre de Marcellus.
7-6		14 régions de Rome. 11 régions d'Italie.	Naissance du Christ.
6			Trophée de la Turbie.
2			Forum d'Auguste. Naissance de Sénèque.
apr. J.-C.			
14-37		Règne de Tibère.	
17		La Germanie, province impériale.	
30			Mort du Christ.
37-41		Règne de Caligula.	
39			Naissance de Lucain.
40		Province de Mauritanie.	
41-54		Règne de Claude.	
43	Conquête de la (Grande-)Bretagne.		Aménagement du port d'Ostie.
45		Réforme administrative de Claude.	
51-63	Guerre contre les Parthes.		
54-68		Règne de Néron.	
55			Naissance de Tacite.
64		Incendie de Rome. Premières persécutions contre les chrétiens.	<i>Domus aurea</i> .

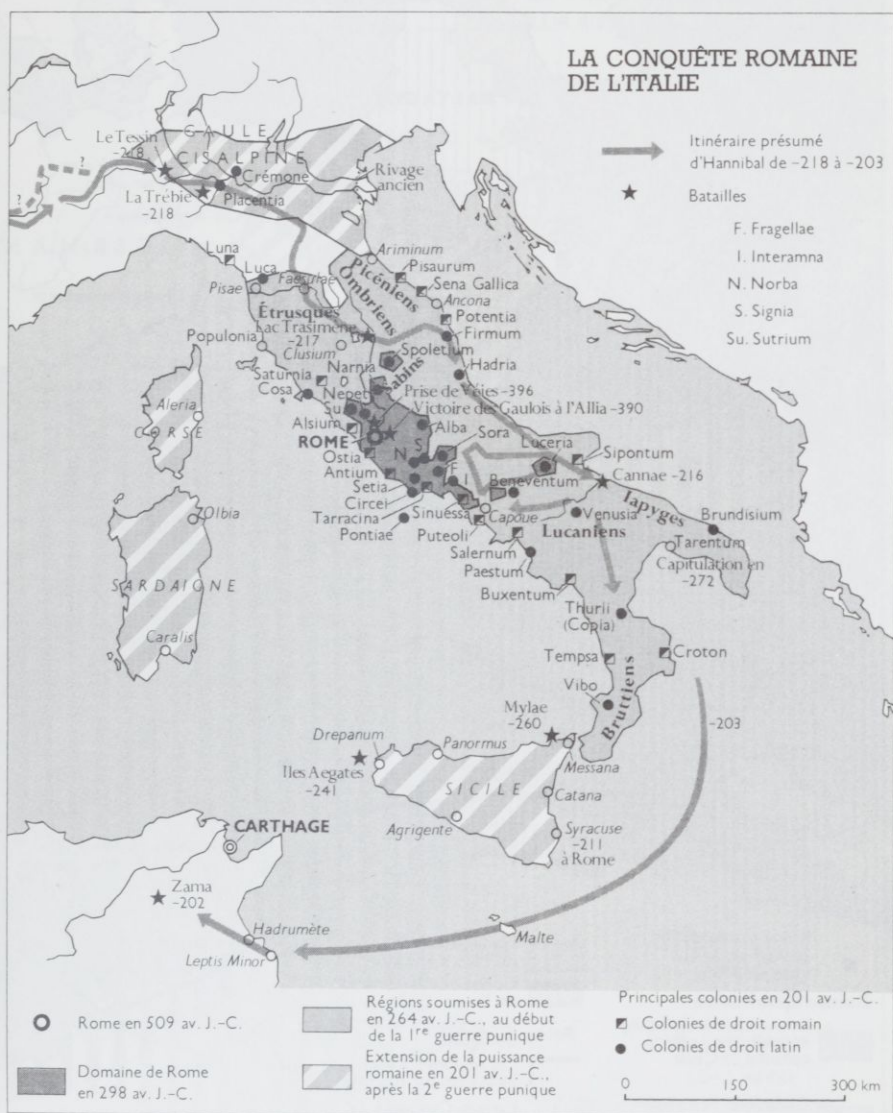
Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
65			Mort de Sénèque.
69		Année des quatre empereurs : Galba, Othon, Vitellius, Vespasien.	
69-79		Règne de Vespasien.	
70	Prise et destruction de Jérusalem par Titus.		
70-80			Construction du Colisée.
79		Éruption du Vésuve et destruction de Pompéi et Herculanium.	
79-81		Règne de Titus.	
81-96		Règne de Domitien.	
82			Arc de Titus.
96-98		Règne de Nerva.	
98-117		Règne de Trajan.	
100		Consulat de Pline le Jeune, qui prononce le panégyrique de Trajan.	Constructions nombreuses en Gaule : les « arènes » (amphithéâtres de Nîmes et d'Arles) ; l'arc d'Orange.
101-102	Première expédition contre les Daces.		
103			Port de Trajan à Ostie.
105-106	Seconde expédition contre les Daces.	L'Arabie province impériale.	
107		La Dacie province impériale.	
107-112			Forum de Trajan.
113			Colonne Trajane.
114	Guerre contre les Parthes.	Trajan est proclamé le meilleur des princes (<i>optimus</i>).	
116			Les <i>Annales</i> de Tacite.
117		L'Empire romain atteint sa plus grande extension.	
117-138		Règne d'Hadrien.	Reconstruction du Panthéon édifié par Agrippa en 27 av. J.-C.

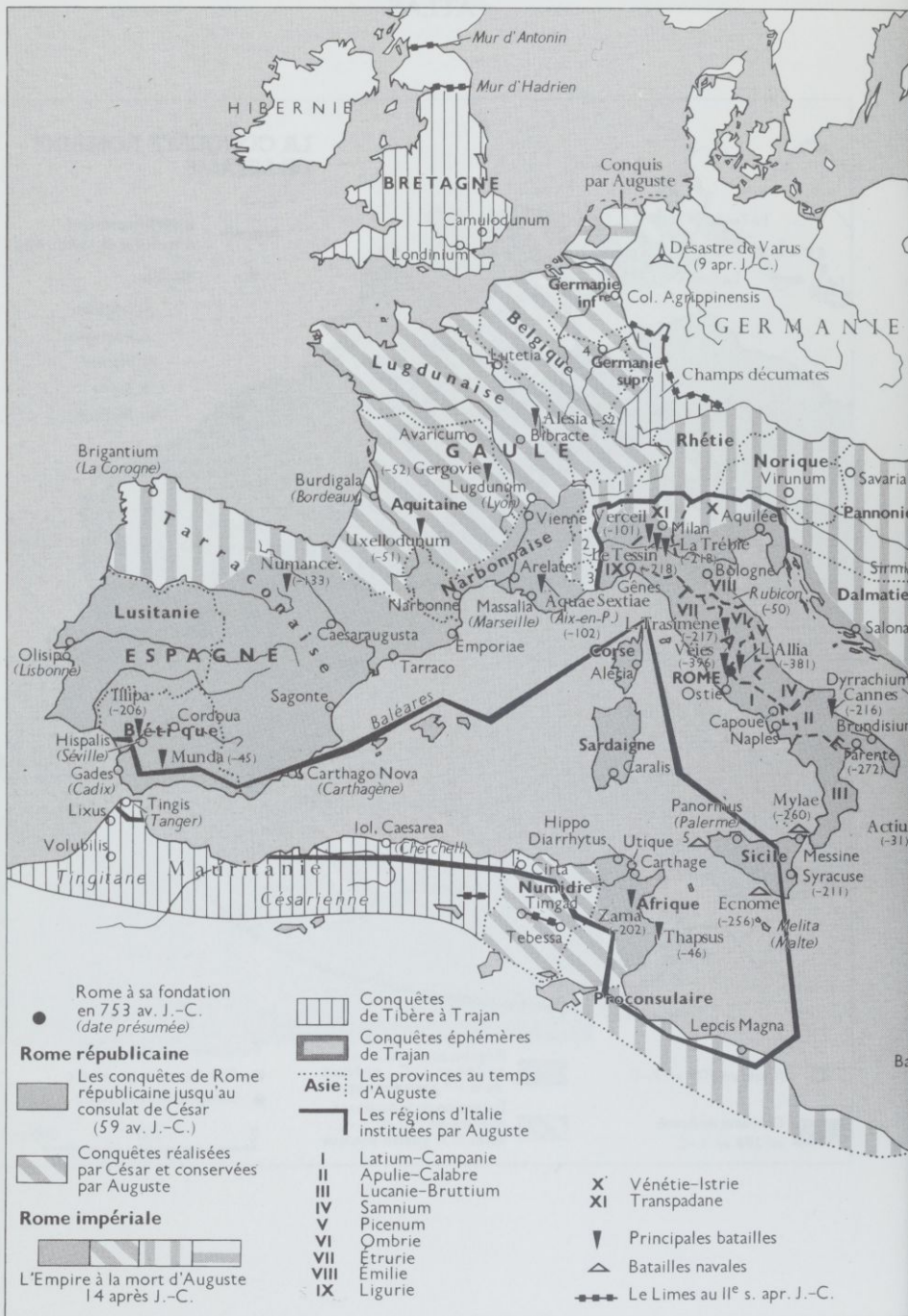
Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
121-126		Voyages d'Hadrien dans l'Empire.	
125			Naissance d'Apulée.
128			Achèvement de la villa d'Hadrien à Tibur (Tivoli).
128-134		Voyages d'Hadrien.	
131		Publication de l'édit perpétuel du préteur.	
138-161		Règne d'Antonin le Pieux.	
161-180		Règne de Marc Aurèle.	
166-180	Guerres contre les Germains.	Fin de la « Paix romaine ».	
180-192		Règne de Commode.	
193-211		Règne de Septime Sévère.	Grands travaux d'urbanisme.
197			<i>L'Apologétique</i> de Tertullien.
203			Arc de Septime Sévère.
211-217		Règne de Caracalla.	
212		Édit de Caracalla accordant la citoyenneté à tous les hommes libres.	
212-216			Thermes de Caracalla.
218-235		Règnes d'Elagabal, puis de Sévère Alexandre.	
231-232	Guerre contre les Perses.		
235-284	Les frontières de l'Empire menacées de toutes parts.	Anarchie militaire. Des empereurs éphémères se succèdent. Épidémie de peste.	
249-258			Saint Cyprien évêque de Carthage.
250			Persécutions contre les chrétiens. Naissance de Lactance.
271	Aurélien construit une enceinte fortifiée.		

Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
284		Avènement de Dioclétien.	
293		Organisation de la tétrarchie.	
300		Unification de l'administration de l'Italie et des provinces.	
301		Édit du maximum établissant une taxation générale des prix.	
303-311			Persécutions contre les chrétiens.
306-337		Règne de Constantin.	Basilique de Maxence (306-312) et Constantin.
313		« Édit de Milan » : tolérance religieuse.	
315			Arc de Constantin.
318			Consécration de la basilique de Saint-Jean-de-Latran.
325			Concile œcuménique de Nicée condamnant l'hérésie arienne.
330		Constantinople capitale de l'Empire.	Construction de la basilique de Saint-Pierre.
337		Partage de l'Empire : Constant en Occident (337-350) ; Constance en Orient (337-353).	
347			Naissance de saint Jérôme.
353-361		Constance seul maître de l'Empire.	
354			Naissance de saint Augustin.
355-357	Guerre en Gaule.		
358-363	Guerre en Asie contre les Perses.		
361-363		Règne de Julien : réaction païenne.	

Dates	Événements militaires	Faits politiques et sociaux	Événements culturels et religieux
364-395		Dynastie valentinienne et Théodose.	
380			Interdiction du paganisme.
395		Partage de l'Empire entre les fils de Théodose : Honorius (395-423) à l'Occident (capitale : Milan, puis Ravenne) ; Arcadius (395-408) à l'Orient (Constantinople).	
400			<i>Les Confessions</i> de saint Augustin.
406	Invasions barbares.		
410	Prise de Rome par Alaric, chef des Goths.		
426			<i>La Cité de Dieu</i> de saint Augustin.
455	Pillage de Rome par le Vandale Genséric.		
476		Chute de Romulus Augustule. Prise de Rome par Odoacre, roi des Hérules.	

ATLAS

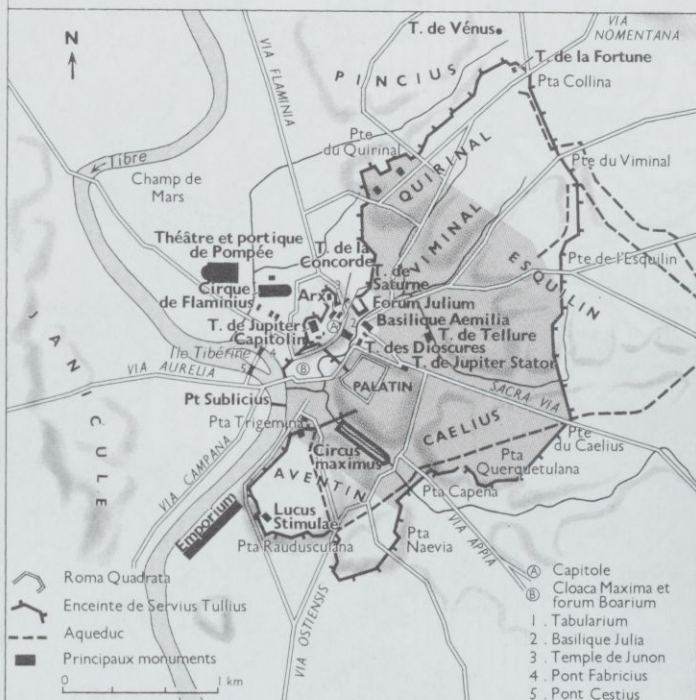




LA CONQUÊTE ROMAINE du II^e s. av. J.-C. au règne de Trajan (98-117)



ROME SOUS LA RÉPUBLIQUE



RÉGIONS DE ROME Divisions administratives

- | | |
|----------------------|----------------------|
| I. PORTA CAPENA | VIII. FORUM ROMANUM |
| II. CAELI MONTIUM | IX. CIRCUS FLAMINIUS |
| III. ISIS ET SERAPIS | X. PALATIUM |
| IV. TEMPLUM PACIS | XI. CIRCUS MAXIMUS |
| V. ESQUILIAE | XII. PISCINA PUBLICA |
| VI. ALTA SEMITA | XIII. AVENTINUS |
| VII. VIA LATA | XIV. TRANSTIBERIM |

○—○ Limite de quartier

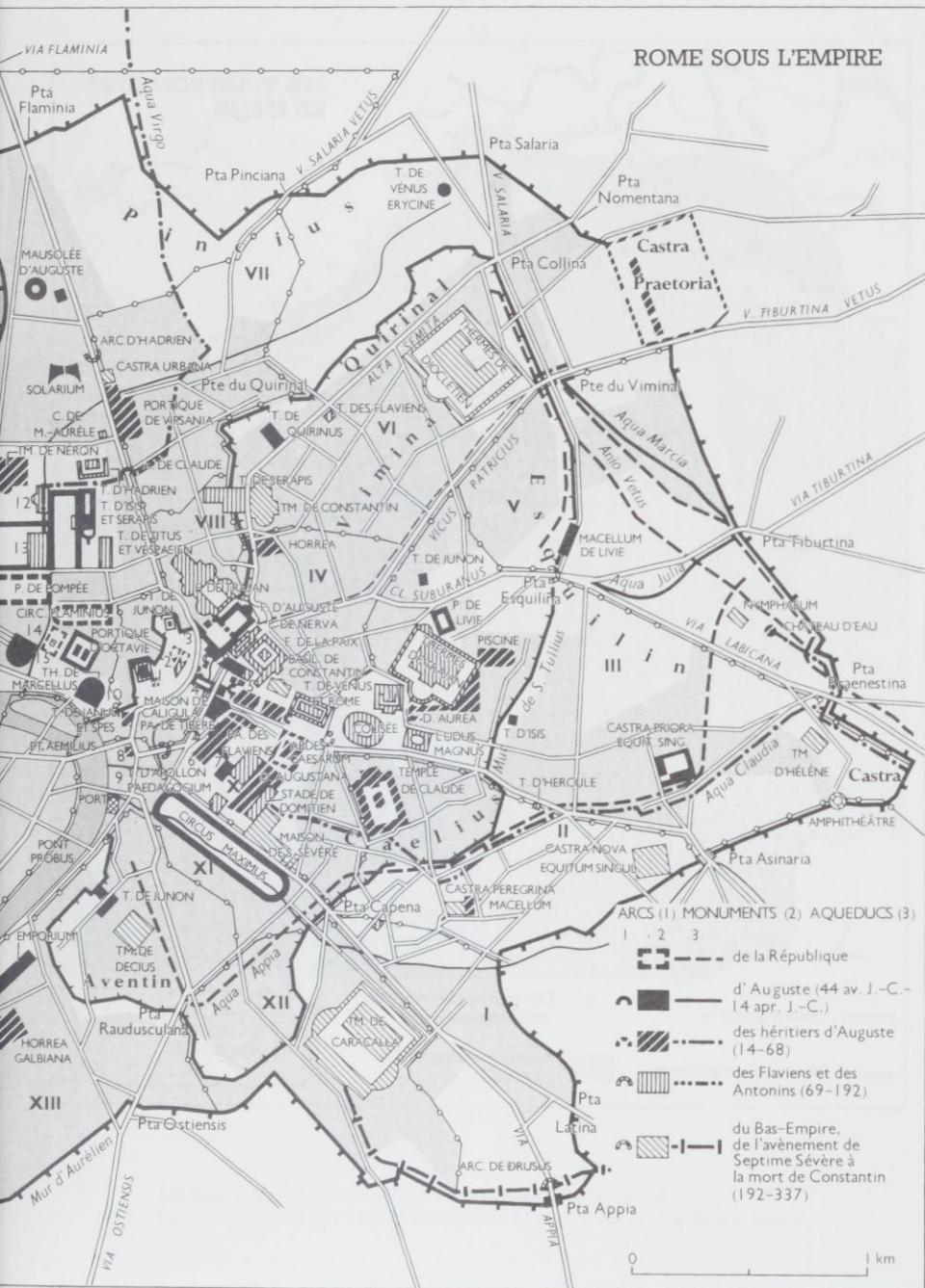
■ Zone supposée habitée

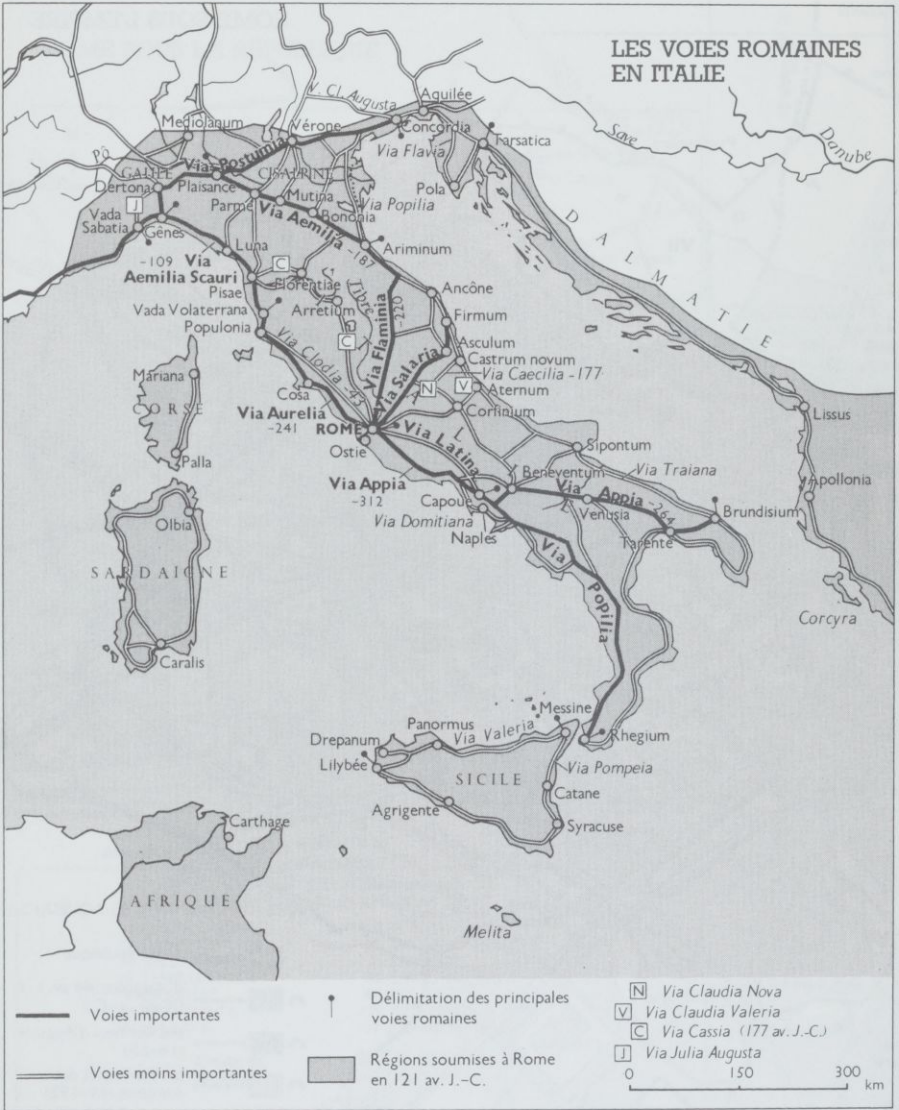
- C. COLONNE
- D. DOMUS
- F. FORUM
- M. MAUSOLÉE
- P. PORTIQUE
- PA. PALAIS
- PT. PONT
- T. TEMPLE
- TH. THÉÂTRE
- TM. THERMES

- 1. TEMPLE DE JUPITER
- 2. TABULARUM
- 3. PRISON
- 4. BASILIQUE JULIA
- 5. MAISON DES VESTALES
- 6. TEMPLE DE CYBÈLE
- 7. MAISON DE LIVIE
- 8. TEMPLE DE LA FORTUNE VIRILE
- 9. FORUM BOARIUM
- 10. FORUM OLITORIUM

- 11. THERMES DE TITUS
- 12. PANTHÉON
- 13. TM. D'AGRIPPA
- 14. P. DE PHILIPPE
- 15. TH. DE BALBUS







a

accusateur → délateur

acteurs (histriones). Les premiers artistes qui vinrent à Rome en 364 av. J.-C. étaient étrusques* (chanteurs, danseurs, vêtus de costumes rituels). En fait, ce n'est qu'en 240, date de la représentation de la première pièce de Livius* Andronicus, que se sont constituées des troupes d'acteurs. Elles comprenaient, sous la direction d'un chef de troupe (*dominus gregis*), des acteurs, des musiciens, des figurants, des machinistes. Il n'y avait pas de femmes, sauf pour les mimes. Le costume était grec (*pallium*) pour les pièces à sujet grec (*palliatae*), romain (toge ordinaire ou prétexte) pour les pièces à sujet romain (comédies, *togatae*; tragédies, *praetextae*). Le cothurne était la chaussure* des acteurs tragiques, le *soccus* celle des acteurs comiques. La perruque (blanche pour les vieillards, rousse pour les esclaves, noire pour les hommes jeunes) permettait de distinguer les rôles. Le masque*, utilisé à l'origine, puis abandonné, fut réintroduit au temps de Cicéron*. La profession d'acteur fut longtemps décriée et interdite aux citoyens; toutefois, à partir du 1^{er} s. av. J.-C., on se montra moins sévère à son égard. → **représentations dramatiques; théâtre**

actions de la loi (actiones legis), procédure civile qui fut seule en usage jusqu'au 1^{er} s. av. J.-C. (Elle fut alors remplacée par la procédure dite « formulaire* et, finalement, abrogée sous Auguste.)

Dans la procédure des « actions de la loi », le demandeur choisit la formule qui lui paraît convenir pour présenter sa requête. Les

formules d'actions étaient rédigées une fois pour toutes, et l'on ne pouvait utiliser que les actions reconnues par la loi. Elles se réduisaient à cinq types : trois étaient introductives du procès*, deux servaient de voies d'exécution. Les inconvénients de cette procédure étaient son formalisme (la moindre erreur entraînant la perte du procès) et son caractère immuable.

Actium, promontoire d'Acarnanie (au nord de l'Étolie), où Octave* et Agrippa* écrasèrent la flotte d'Antoine* (2 sept. 31 av. J.-C.). Cette bataille, au cours de laquelle Antoine semble s'être montré piètre tacticien, fut de grande conséquence, puisque, par sa victoire, Octave resta seul maître de Rome.

adoption (adoptio), acte juridique par lequel un père de famille prend sous sa puissance paternelle (*patria potestas*), en qualité de fils ou de fille, un membre d'une autre famille qui est lui-même sous puissance paternelle (les juristes disent un *alieni juris*). Cet acte se fait devant le préteur* ou, dans les provinces, devant le gouverneur* : il consiste en une triple vente fictive qui détruit la *potestas* du père naturel → **puissance paternelle**. Puis l'adoptant revendique comme son fils celui qu'il veut adopter. Le magistrat lui adjuge alors l'adopté. Ces dernières formalités sont en fait celles de tel mode de transfert de propriété. L'adopté, auquel, d'ailleurs, on n'a pas demandé son consentement, jouit dans sa nouvelle famille de la même situation que s'il y était né : il prend le nom* de son nouveau père, devient son héritier, vénère les dieux* domestiques,

etc. Il n'est plus uni à sa famille que par les liens du sang (*cognatio*). Toutefois la *potestas* de l'adoptant ne s'étend pas sur les descendants de l'adopté. On adopte le plus souvent quand on n'a pas d'enfant, pour assurer la continuité du nom et le culte des dieux domestiques. Sous l'Empire*, l'adoption a joué un grand rôle en contribuant à former des dynasties (les Julio-Claudiens, les Antonins). Les Romains distinguaient de l'adoption une institution voisine, l'adrogation*.

adrogation (*adrogatio*), forme d'adoption* en vigueur lorsque l'adopté est une personne soustraite à la *patria potestas** (c'est-à-dire un *sui juris*).

Les conséquences et les formalités de l'adrogation sont plus importantes que celles de l'adoption proprement dite. En effet, pratiquement, l'adrogation est l'adoption d'un *pater familias** par un autre *pater familias* : elle entraîne donc la suppression d'une *familia*, les cultes familiaux disparaissent, le patrimoine de l'adrogé passe aux mains de l'adrogeant et, enfin, les descendants de l'adrogé tombent sous la puissance de leur nouveau *pater familias*. La procédure consiste en une enquête des pontifes sur les conditions de l'adrogation, et une décision des comices curiates* ; de plus l'adrogé doit être consentant, ce qui n'est pas nécessaire dans le cas de l'adoption.

Aerarium (de *aes*, airain, monnaie). Trésor public, déposé dans le temple* de Saturne, au pied du Capitole*, d'où son nom d'*Aerarium Saturni*.

Sous la République*, deux questeurs* administrèrent ; sous l'Empire*, ce sont deux préfets* qui en ont la direction. Mais, à cette époque, il perd de son importance, car il existe, en plus, le trésor de l'empereur (*fiscus*) ; au III^e s. apr. J.-C., l'*Aerarium Saturni* n'est qu'une caisse municipale.

L'*Aerarium sanctius* désigne un fonds de réserve spécial, constitué de lingots d'or. L'*Aerarium militare* est la caisse militaire créée par Auguste* et destinée à servir de caisse de retraite pour les soldats*.

affiche (*proscriptio*). Les affiches ont existé à Rome comme dans toute l'Antiquité : on les utilisait à des fins publicitaires, élec-

torales, administratives, etc. → **proscription**

affranchissement (*manumissio*), procédure donnant à l'esclave le statut d'affranchi (*libertinus*, *libertus*).

Il y avait trois modes d'affranchissement : *per vindictam* (« par la baguette »), simulacre de procès*, au cours duquel un citoyen*, en présence d'un magistrat*, du maître et de l'esclave*, touchait la tête de ce dernier avec sa baguette, en déclarant : « Je dis que cet homme est libre » ; *censu* (« par le cens* »), le maître fait inscrire son esclave sur les registres du cens ; *per testamentum* (« par testament* »), à la mort du maître, l'esclave était libéré directement, ou bien par un héritier. Au cours d'une cérémonie, l'affranchi coiffait parfois le bonnet phrygien*, symbole de sa liberté. Il prenait désormais les nom* et prénom de son ancien maître, son nom d'esclave devenant son surnom : ainsi Tiron, affranchi par Cicéron*, s'appela *Marcus Tullius Tiro*. Mais l'affranchi ne jouit pas encore de tous les droits du citoyen : il ne peut épouser une « ingénue* » ; il n'est pas éligible ; inscrit dans une des quatre tribus* urbaines, il n'exerce pratiquement pas son droit de vote* ; jusqu'à Marius*, il ne peut servir dans une légion* ; son ancien maître demeure son patron*. Toutefois, les enfants d'un affranchi sont ingénus*. Pour empêcher des affranchissements trop nombreux, certaines lois* visèrent à restreindre les conditions dans lesquelles il était permis à un maître d'affranchir ses esclaves.

D'autre part, sous l'Empire*, on créa d'autres modes d'affranchissement, donnant un statut civique inférieur (par ex., les affranchis latins juniens). Bien que tenus à l'écart par la « bonne société », les affranchis ont souvent joué un grand rôle dans la vie de la cité. Parmi eux se recrutent les médecins*, les architectes*, les musiciens*, les grammairiens* ; Livius* Andronicus, Térence*, Phèdre* étaient des affranchis ; Horace* était fils d'affranchi ; sous l'Empire, ils ont souvent occupé d'importantes fonctions dans les services impériaux ; certains empereurs* eurent des affranchis pour conseillers (par ex., Pallass et Narcisse à la cour de Claude).

ager publicus (« domaine public »). L'*ager publicus* est constitué par tous les biens im-